Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-242900645-20251204-DDHEU_25_12_05-DE

DouarneneZ
KUMUNIΞZH ~ COMMUNAUTΞ

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 4 décembre de l'An Deux Mille Vingt-cinq à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25
Marie-Pierre BARIOU, Corine PÉRON, François GUET, Sébastien THOMAS, Isabelle STEFANUTTI, Yves TYMEN, Marc RAHER, Henri SAVINA, Ronan KERVAREC, Katell CHANTREAU, Jocelyne POITEVIN, Dominique TILLIER, Philippe LE MOIGNE, Isabelle CLÉMENT, Bertrand POULMARC'H, Christine TANGUY, Christelle DRÉANO, Ollivier DELBOT, Françoise PENCALET.

Pouvoirs : Marie-Thérèse HERNANDEZ, pouvoirs à Henri SAVINA
Frédéric LE LANN, pouvoirs à Philippe LE MOIGNE
Gildas HÉMERY, pouvoirs à Isabelle CLÉMENT
Sylvie VIGOUROUX-BUREL, pouvoirs à Christine TANGUY
Philippe CORNEC, pouvoirs à Ronan KERVAREC
André GUILLEMOT, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN

Excusée : Anne-Marie KÉROURÉDAN

Secrétaire de séance : Henri SAVINA

DELIBÉRATION N° DDEHU-25-12-05

OBJET : Tourisme – Stratégie touristique du Pays de Douarnenez

Rapporteur : Marc RAHER

Par délibération DDEHU-24-03-04 du 14 mars 2024, Douarnenez communauté a adopté sa stratégie touristique pour la période 2023 – 2025 ; cette dernière s'appuyant sur la stratégie touristique de la Destination « Quimper Cornouaille » et telle que définie dans le contrat de développement touristique liant la Région Bretagne et les destinations bretonnes.

Par délibération DDEHU-25-09-04 du 25 septembre 2025, Douarnenez communauté a validé l'avenant de prorogation d'une année du contrat de développement touristique entre la Région Bretagne et la Destination « Quimper Cornouaille », à savoir jusqu'au 31 décembre 2026.

La stratégie touristique de notre territoire étant calée sur celle de la Destination Quimper Cornouaille, il est proposé de proroger également la stratégie touristique du Pays de Douarnenez d'une année.



Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-242900645-20251204-DDHEU_25_12_05-DE

Vu l'avis favorable de la Commission aménagement et développement du 17 novembre 2025,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 novembre 2025,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** la prorogation d'une année supplémentaire de la stratégie touristique de Douarnenez communauté adoptée en mars 2024 afin d'être en compatibilité avec la stratégie de la Destination Quimper Cornouaille également prorogée d'une année.

Fait et délibéré le 4 décembre 2025.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

Le secrétaire,
Henri SAVINA

REPUBLIQUE FRANCAISE
DOUARNENEZ COMMUNAUTE